

ECOLE DE DANSE - Saison 2025 / 2026
 DEMANDE D'INSCRIPTION (*)



15 -> 17 ans

Classique, Contemporaine, Hip-Hop, Break, Modern'Jazz & Atelier
Niveaux : Supérieur & Avancé

Nom Enfant : Prénom : Né(e) le : M / F (**)

Nom Parents (Obligatoire) :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Mail :

☎ Domicile..... ☎ Port. Parent 1..... ☎ Port. Parent 2.....

(**) Masculin/Féminin -> Rayer la mention inutile

(*) : Horaires prévisionnels (voir articles 1 et 3 du règlement). L'inscription n'est définitive qu'après l'accord du bénévole responsable de l'activité, le règlement total de l'adhésion et de la cotisation et la fourniture d'un certificat médical (pour les élèves à partir de 18 ans) ou de l'attestation du questionnaire de santé.

Niveaux	Disciplines	Jour	Horaire	Durée	Lieu	Professeur	x
Supérieur	Classique	Mardi	18h30 – 20h00	2h45	ASV – Salle de Danse	Marie	
Supérieur pointes		Mercredi	17h45 – 19h00		Mermoz – Salle M.Béjart		
Avancé	Contemporaine (15 ans &+)	Vendredi	19h45 – 21h15	1h30	Gym Terray. – Studio J.Baker	Kyra	
	Break (14 ans & +)	Mardi	20h45 – 22h15	1h30	St Ex. – Studio de danse	Amel	
Avancé	Classique (15/17 ans)	Mardi	20h00 – 21h30	3h15	ASV – Salle de Danse	Marie	
Atelier	Classique Atelier (17 ans & +)	Jeudi	19h30 – 21h15				
Avancé	Modern'Jazz (15/17 ans)	Mardi	18h15 – 19h30	1h15	Mermoz – Salle M.Béjart	Bénédictte	

Tarifs – Cotisation annuelle (tous les tarifs sont mentionnés sur le site internet)	J'ai pris connaissance du règlement de la Danse (document joint), et je l'accepte. Ce document reste consultable sur le site www.asso.fr
1h15 : 240 € (4 x 60 €) 1h30 : 276 € (4 x 69 €) 1h45 : 316 € (4 x 79 €) 2h45 : 444 € (4 x 111 €) 3h00 : 480 € (4 x 120 €) 3h15 : 516 € (4 x 129 €)	Signature obligatoire
A REGLER	Règlement :
Adhésion annuelle < 16 ans : 11 € Adhésion annuelle > 16 ans : 20 € Supplément extérieur Villebon : (+ 20 €) Cotisation annuelle : TOTAL :	Espèces <input type="checkbox"/> (les espèces seront réglées en totalité à l'inscription) Chèque à l'ordre de l'ASV <input type="checkbox"/> Uniquement chèque sport ANCV/Chèque ANCV <input type="checkbox"/>
Attention : Tout chèque qui nous sera retourné par la banque pour rejet (opposition, défaut d'approvisionnement, perte...) fera l'objet d'un nouveau règlement en chèque ou en espèces <u>majoré</u> des frais bancaires en vigueur qui nous sont imposés.	Règlement possible en 4 chèques, le 1er chèque incluant l'adhésion et/ou extra-muros. Exemple, pour 1h15 de cours : 1 ^{er} chèque : 60 € + 11 € ou 20 € d'adhésion (+ 20 € si extra-muros) 2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} chèque : 60 €

Bénévole Responsable de l'Ecole de Danse : Martine BECQUART / 06 89 85 23 72

Reprise des cours la semaine du LUNDI 08 SEPTEMBRE 2025

Informatique et libertés : Le droit d'accès et de rectification des données vous concernant dans notre fichier informatisé (déclaré auprès de la CNIL) peut s'exercer auprès du secrétariat. Ces données sont réservées à l'usage exclusif de la gestion de l'ASV.

Droit à l'image : Je refuse que les photos prises lors de l'exercice de cette activité soient utilisées sur le site Internet ou dans les documents de l'ASV destinés au public (si vous ne cochez pas cette case, nous considérons que vous acceptez d'y figurer).